

Le Marpiniot

n° 358 / Avril 2022

Boulangerie
du Moulin

OUVERTURE DE LA
BOULANGERIE DU MOULIN
DÉBUT MAI

MARPENT



L'initiative
en actions

WiFi
gratuit

VOIR
PAGE 14

Nouvelle baisse du foncier bâti

Pour la seconde année
consécutive, le Conseil a
voté une baisse de la taxe
sur le foncier bâti.

De 38,61% en 2021, elle
passe à 37,61% pour 2022.

SOMMAIRE

Edito du Maire	Page 2
Retour en images	Page 3
Actualités	Page 5
Vie associative	Page 9
Événementiel	Page 9
La Médiathèque	Page 11
Cadre de vie	Page 11
Développement	Page 13
Hommages	Page 14
Visite du Moulin	Page 15
Tribune	Page 15
L'agenda	Page 16

Édito

Chères Marpentoises,
Chers Marpentois,



L'horreur de la tragédie ukrainienne nous bouleverse au plus haut point.

Et ce fut un grand moment d'émotion, lors de l'inauguration du Passage de la Place, d'écouter l'harmonie communale interpréter l'hymne national ukrainien.

La municipalité a proposé son logement d'urgence pour accueillir une famille et reste en contact avec la Croix Rouge.

Dans ce ciel sombre et tumultueux pointe heureusement la lumière de la solidarité comme ces nombreux dons déposés en mairie ou comme ces familles marpentoises qui se sont spontanément inscrites pour accueillir une famille, même si, à ce stade, la préfecture n'envisage cette option que comme dernier recours.

Notre boulanger Gilles Bellier est arrivé à Marpent avec son épouse et ses deux enfants. Il a rendu visite à son confrère jeumontois et s'est rendu au moulin de Sebourg où il achètera sa farine.

Le moulin de Sebourg est un moulin à eau, construit en 1785 sur l'Aunelle.

C'est l'un des plus petits moulins du Nord de la France encore en activité, entretenu par la famille Morage depuis cinq générations.

Gilles Bellier a donc fait le choix de la qualité et du circuit court. Quant à notre moulin de la Parapette, il est de l'aventure puisque notre boulanger préparera une fois par semaine le pain du moulin avec de la farine «La Marpentine» produite par les membres de l'association marpentoise des Meuniers d'Antan.

Rendez-vous début mai !

Jean-Marie Allain

Directeur de publication :
Jean-Marie ALLAIN

Responsable de la rédaction :
Ludovic DAMIENS

Responsables du comité de relecture :
Bruno LEGROS, Laure DESPRIET

Photo de couverture :
Ludovic DAMIENS

Impression et tirage :
Imprimerie Roué Jeumont,
1350 exemplaires

Distribution : Les élus

Prochaine parution : Juillet 2022

MAIRIE DE MARPENT

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le mercredi de 8h30 à 12h00
Le samedi de 11h00 à 12h00

Tél : 03 27 39 63 41

mairiedemarpent@gmail.com

www.marpent.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

- Cadre de vie -

Ludovic DAMIENS, adjoint au
cadre de vie et communication
assure sa permanence le samedi
de 10h à 12h SUR RENDEZ-VOUS,
en mairie ou dans votre quartier.

- Logement -

Mme Angélique CROIX, déléguée au
logement, assure sa permanence
SUR RENDEZ-VOUS



Retour en images

1. Installation d'un banc à l'extérieur de la Mairie
2. Nouvelle esplanade du cimetière
3. Totem du moulin installé au square de la rue Faidherbe
4. Séance de badminton à la salle des sports
5. Animation mensuelle à la Médiathèque «l'Oiseau Lyre»
6. Inauguration du «Passage de la Place»
7. Peinture antidérapante passage piétons du Groupe Scolaire



MEDIATHEQUE

L'oiseau lyre

Horaires d'ouverture
de la bibliothèque

Lundi : 10h-12h / 15h-16h30
Mardi : 10h-12h / 15h-16h30
Mercredi : 10h-12h / 15h-17h30
Jeudi : 10h-12h / 15h-16h30
Vendredi : 15h00 à 16h30
Samedi : 10h-12h / 14h-16h

MEDIATHEQUE

L'oiseau lyre

Horaires d'ouverture
de l'espace multimédia

Ouverture au public
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 18h00 à 19h00

*Dans la limite des places disponibles
(16 postes informatiques)*

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture

Lundi 10h00 - 12h00
Mardi 9h00 - 12h00
Mercredi 9h00 - 12h00
Jeudi 9h00 - 12h00
Vendredi 9h00 - 12h00

*Relève du courrier à 15h30,
11h30 le Samedi.*

*Ces horaires sont susceptibles
d'évolution chaque semaine.*

8. Rénovation des boiseries du parc Vannoppen

10. AEPS (Animations éducatives périscolaires)

de trottoirs rue Georges Delmotte

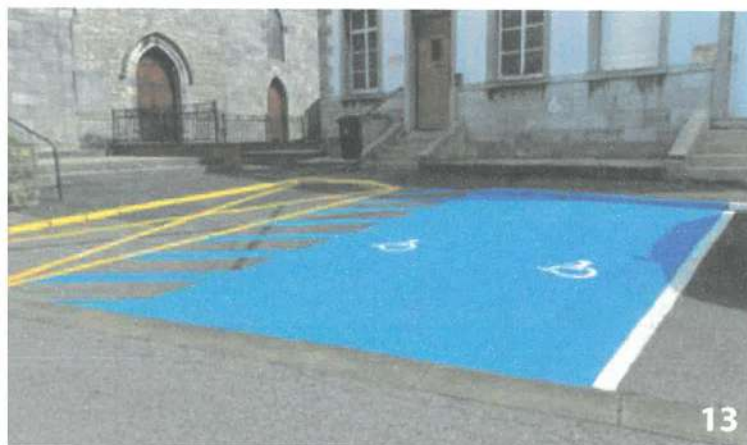
Georges Delmotte (prévention des inondations)

9. Nouvelle enseigne du Groupe Scolaire Fostier / Lacore

11. Animation de Pâques au restaurant scolaire

12. Réfection

14. Pose de bordures bas de l'impassé



CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0800 306 573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y préciser votre demande

Pôle accueil de la C.A.M.V.S.
18 rue du 145ème Régiment
d'Infanterie
59600 Maubeuge

Accueil : 03 27 53 01 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETTERIE

1256 Rue du Maréchal Leclerc,
59460 Jeumont

Horaires d'été (2/05 au 31/10)
du lundi au samedi de 9h00 à 18h45,
le dimanche de 9h00 à 11h45

Horaires d'hiver (2/11 au 30/04)
du lundi au samedi de 8h00 à 17h45,
le dimanche de 9h00 à 11h45

DECHETS

Déchets ménagers et recyclables
chaque mardi

Veillez à rentrer vos contenants
après la collecte

Déchets verts

Contactez AGIIE Par téléphone : 06 77 39 53 41 (Numéro accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h) ou 06 73 55 11 81 (Numéro accessible le lundi de 9h à 12h)
Par email : dechetsverts@gessa.fr



Actualités

COLLECTE DES DÉCHETS : MARPENT CHOISIT LE PORTE-A-PORTE

L'extension des consignes de tri à l'intégralité des plastiques, obligatoire à compter du 1er janvier 2023, se caractérisera par la suppression du compartiment « verre » de manière à dégager de la place pour ces nouveaux volumes.

De ce fait, avant juin 2022, les communes de l'Agglo devaient choisir entre deux modes de collecte :

- Maintien du porte-à-porte avec poubelles ordures ménagères + poubelles recyclables + valisettes pour le verre
- Apport volontaire dans des bacs pour le verre et maintien du porte-à-porte pour ordures ménagères et recyclables

Les élus du Conseil ont considéré que le porte-à-porte offrait une meilleure qualité de service et un bilan environnemental supérieur : embarquer simultanément des ordures ménagères, des recyclables et du verre, c'est l'équivalent d'un covoiturage amélioré !

Avec l'apport volontaire, aux allers et retours du camion-poubelle s'ajoutent ceux des camions qui viennent déposer et reprendre les cloches à verre mais aussi les automobilistes lorsqu'ils vont faire un détour pour déposer leur verre... sans compter le ramassage du verre déposé à côté des cloches et qui mobilisera le camion communal.

Les élus du Conseil ont donc opté à l'unanimité pour le maintien du porte-à-porte.

NOCES D'OR

La famille de Monsieur NASONTE est arrivée de Sicile à Jeumont en 1957, la même année que la famille de son épouse, HAMERS, néerlandaise et habitant Boussois.

Après une formation de boulanger, Giuseppe Nasonte découvre le monde industriel à la fonderie Fontaine d'abord, puis les Laminoirs avant de rejoindre les Glaces de Boussois.

De son côté, Hendrika, son épouse, travaillera 18 ans à Séprosy, à Assevent, le fabricant américain de contenants plastiques.

Le couple habite impasse Bayard à Jeumont, puis rue des usines avant de venir acheter rue de Maubeuge à Marpent.

La maison, pratiquement à l'état de ruine, deviendra au fil des mois un charmant pavillon pour le couple et leurs deux enfants, Fabrice et Angéla. 50 ans après leur mariage en mairie de Boussois le 8 janvier 1972, le couple vient de renouveler ses vœux devant le maire, accompagné de deux adjoints, Jacqueline Loire et Ludovic Damiens.



PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre résidence. Pour Marpent, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél : 03.27.39.95.50)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame ROBERT reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tél : 03 27 39 63 41

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous le mercredi matin en mairie

Pour prendre rendez-vous, Contactez le 03 59 73 14 00 ou

directement à l'UTPAS
résidence Jean Mossay
boulevard Pasteur
BP 90243 - Cedex
59607 Maubeuge

BOULANGERIE DU MOULIN

La municipalité était engagée depuis plus d'un an avec un boulanger d'Avignon pour la gestion de la future boulangerie du moulin.

A l'approche de l'échéance, ce boulanger nous a fait part de son incertitude, notamment en raison de l'augmentation du prix de l'énergie.

Un autre boulanger, Gilles Bellier, est arrivé début Avril.

Formé à Paris, M. Bellier a travaillé d'abord à Saint-Ouen, puis comme boulanger dans plusieurs hôtels à l'étranger. Il s'est ensuite établi au Pérou il y a une quinzaine d'années, et tenait depuis 7 ans, sur le site touristique de la citadelle du Machu Picchu, une importante boulangerie. Le Covid l'a contraint à revenir en France où il a retrouvé un travail de boulanger salarié à Troyes.

Avec sa femme, péruvienne, et leurs deux enfants (3 et 12 ans), notre boulanger est en cours d'installation rue de la mairie pour régler les derniers détails.



OUVERTURE DE LA BOULANGERIE DEBUT MAI

VIE ÉCONOMIQUE : NOUVELLES INSTALLATIONS

- 🔗 Mme Bas, infirmière, s'est installée le 1er mars dans le nouveau cabinet infirmier, 10 rue de la mairie (près de l'école maternelle).
- 🔗 La société de menuiserie « KLARTAL » (tel : 03 27 39 57 48), spécialisée dans le montage de portes et fenêtres, qui disposait déjà d'un entrepôt de stockage rue Barbusse, a installé ses services administratifs dans deux bureaux de la « ruche » municipale.
La ruche forme un ensemble de quatre bureaux situés en face de la mairie, à l'étage du cabinet de téléconsultation médicale. Ces quatre bureaux accueillent trois entreprises marpentoises : outre la société KLARTAL, l'activité administrative et comptable de la société de restauration de Jérémy LABOUE, Maxime GLACHET, agent immobilier « MeilleursBiens.com ». La Ruche met, par ailleurs, une petite salle de convivialité à disposition des locataires.
- 🔗 Un jeune marpentois, Antoine POULET, vient de créer son entreprise « I FIX MY PC ». Cette entreprise consiste à réparer les ordinateurs fixes et portables, quand cela est possible. Il propose également du dépannage à domicile, tels que le nettoyage d'ordinateur, changement de pièces lorsque le retour en atelier n'est pas nécessaire, ... etc. Enfin, il crée des ordinateurs selon les besoins des clients pour ne pas qu'ils achètent un ordinateur dont la moitié des fonctionnalités seraient inutiles. Tel : 07.69.83.44.18
- 🔗 Enfin, la commune accueille également depuis peu la « MENUISERIE ISO », au 87 rue Victor Hugo, spécialisée dans les vérandas et portes de garage (PVC-bois-Alu) : tel : 07 68 84 73 49



POUR CONSULTER UN MÉDECIN RAPIDEMENT

Vous n'arrivez pas à avoir de rendez-vous avec un médecin, sachez que vous pouvez consulter un médecin au cabinet de téléconsultation médicale. Présence d'un personnel infirmier et sans rien avancer (tiers-payant). Ne pas oublier votre carte vitale.

Téléphone : 09 72 09 36 36

PERMANENCE DU CLIC EN MAIRIE

CLIC, le guide des aides pour les aînés.
Permanence le jeudi de 14h00 à 16h30
sur rendez-vous

Téléphone : 03 27 56 16 44

EXACODE

Passer l'examen du code de la route à la mairie avec EXACODE.

Rendez-vous sur le site exacode.fr
et réservez votre séance !



SOLIDARITÉ UKRAINE

DONS : Action animée par Ludovic Damiens qui, accompagné de Philippe Arcicasa, a déposé un camion auprès de l'association «Le Portail d'Ukraine» située à Villeneuve d'Ascq et deux autres camions à la Protection Civile de Ferrière-la-Grande. Environ 50 m3 de dons ont ainsi été récoltés . **Nous vous remercions de nouveau pour votre générosité**

ACCUEIL DES FAMILLES : Notre logement d'urgence a été proposé à la Préfecture et quatre familles marpentoises sont également inscrites pour un accueil familial. La Préfecture précise que les offres d'hébergement citoyen (autrement dit familial) ne « seront mobilisées que subsidiairement et, si nécessaire, en lien avec les maires ». En cas d'accueil d'une ou plusieurs famille(s), le CCAS mettra en place une cellule de suivi avec un système de parrainage, d'organisation des repas, de gestion de la scolarité et des aides diverses...

ENVIRONNEMENT : DÉCHETS INTEGRANT DES FIBRES D'AMIANTE RUE DE L'AVOCAT

D'anciennes tôles de fibrociment enveloppées de sacs plastiques sont entreposées sur une parcelle de la rue de l'Avocat, où exerçait un couvreur, en liquidation judiciaire. La dégradation de ces sacs laisse entrevoir ces tôles contenant des fibres d'amiante qui s'effritent avec le temps .

Le 28 septembre 2020, le maire interpelle les services de l'Etat (DDTM et DREAL) sur cette situation.

Le 29 septembre 2020, le maire écrit au mandataire judiciaire pour demander l'enlèvement de ces déchets.

Le 8 octobre 2020, le mandataire judiciaire répond que la société n'est pas en état de faire face aux frais d'enlèvement et de destruction de ces agglomérats.

Le 17 août 2021, un inspecteur des installations classées se rend sur place avant de nous faire parvenir, **le 23 septembre 2021**, ses conclusions : Elles confirment que sont entreposés des déchets dangereux soumis à déclaration avec contrôle périodique et que cette activité n'a pas fait l'objet de la déclaration nécessaire prévue par le Code de l'Environnement. L'inspecteur, au vu de cette situation, propose au Préfet de prendre un arrêté.

L'arrêté préfectoral pris **le 24 décembre 2021** met en demeure l'exploitant de «régulariser sa situation administrative avec suspension de son activité dans l'attente de sa régularisation pour la poursuite de son activité».

Le 5 janvier 2022, le maire de Marpent fait part au service du Préfet de son étonnement :

« Je me dois de vous informer que la Société, mise en liquidation, n'est plus solvable et n'a plus d'existence sur le site.

Aucun délai n'étant par ailleurs indiqué dans la mise en demeure, je crains par conséquent que cet arrêté soit un coup d'épée dans l'eau.

La législation prévoit, me semble t-il, qu'en de telles circonstances, c'est au propriétaire du terrain d'éliminer les déchets qu'il a laissés entreposés. En tout état de cause, la situation continue à présenter des dangers ».

Le Préfet n'a pour l'instant pas répondu à notre questionnement. Par contre, notre demande a certainement été entendue puisque l'arrêté préfectoral du 25 février concernant la décharge de la rue Marceau est plus précis : il interdit tout nouvel apport de déchets et donne un délai de deux mois au propriétaire pour évacuer les déchets accumulés et considérés dans l'arrêté comme... « non dangereux », ce dont l'on peut douter puisqu'aucune excavation, à notre connaissance, n'a été faite sur le site lors de l'inspection par les services de l'Etat.

POUBELLES

1. Certaines poubelles ne sont pas ramassées par les éboueurs pour différentes raisons :

-> Si la poubelle est à vider mais qu'elle reste collée au mur de l'habitation, l'éboueur n'est pas censé savoir qu'il faut la vider. Décalez votre poubelle du mur et avancez-la un peu.

-> D'autres sont mal présentées. Les poignées doivent être du côté rue pour faciliter le travail des éboueurs.

2. Le fait de laisser ses poubelles sur le trottoir ou la chaussée est une incivilité punie par l'article R 644-2 du Code Pénal.

« Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ».



OBSÈQUES

Considérant que les familles endeuillées disposent rarement des informations qui leur permettraient de choisir avec discernement, la loi du 16 février 2015 impose aux opérateurs funéraires de déposer des devis auprès des communes de plus de 5000 habitants. Outre que cette obligation est rarement respectée, elle ne s'applique pas aux communes de moins de 5000 habitants. Cela étant, rien n'interdit aux petites communes de demander aux opérateurs funéraires de déposer, s'ils le souhaitent, leur devis. Nous avons donc proposé à l'ensemble des sociétés de pompes funèbres du secteur de déposer leur devis en mairie.

Deux sociétés ont accepté de les déposer, Les Pompes funèbres des Deux Helpes et la Société Frère. Vous pouvez donc consulter ces devis en mairie ou sur notre site internet.

Nous indiquons les coordonnées de ces entreprises partenaires de notre démarche :

POMPES FUNEBRES DES DEUX HELPES : 63, rue de Solre-sur-Sambre à Jeumont. Tel : 03 27 66 40 05

ETABLISSEMENTS FRERE : 108, route de Mons à Maubeuge. Tel : 03 27 66 17 00

PROPRIÉTAIRES DE CHATS ET DE CHIENS

La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale impose désormais l'obligation de l'identification des chiens de plus de 4 mois et des chats de plus de 7 mois de même qu'en cas de cession, gratuite ou payante, de l'animal quel que soit son âge.

Le propriétaire d'un animal errant identifié se verra restituer l'animal moyennant le paiement d'une somme fixée par arrêté municipal. Le propriétaire d'un animal errant non identifié pourra récupérer l'animal mais se verra infliger une amende de 4e catégorie (amende pouvant aller jusqu'à 750 €).



LES ECHOS DE L'INTERCO : taxe sur les ordures ménagères

Le débat sur le vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a récemment bousculé l'habituel consensus de notre Communauté d'Agglomération.

Jusqu'à ce jour, le service des ordures ménagères était financé par le budget général puisque la taxe d'enlèvement était fixée à 0%. Précisons au passage que le seul impôt local alimentant l'agglomération est le Foncier Bâti, payé uniquement par les propriétaires. En mettant en place la TEOM à hauteur de 8,54 (à multiplier par la moitié de la valeur locative cadastrale), l'Agglo soulage son budget général, assure un financement plus juste de ses recettes (la TEOM est payée par les propriétaires et les locataires) et peut plus facilement mettre en œuvre ses projets mais aussi ses politiques de solidarité.

Ainsi, et suite à la vieille revendication des communes de Marpent et Boussois, le Président a proposé d'augmenter le fonds de concours des communes péri-urbaines (l'équivalent de 400 000 € de subvention pour Marpent au lieu de 260 000 €), et de verser une subvention de fonctionnement de 25 000 € au communes rurales.

Les maires de Maubeuge et d'Hautmont ont exprimé leur désaccord, s'étant engagés avant les élections, à ne pas voter de nouveaux impôts à l'Agglomération.

Stupeur au niveau des petites communes de constater que les deux représentants des principales villes sambriennes, tous deux Vice-Présidents de l'Agglomération, se désolidarisent de leur Président alors qu'elles sont grosses consommatrices des aides de l'agglomération (5 millions d'euros pour chaque « pôle gare » par exemple). Le Président a tenté un compromis en ramenant la TEOM à 7 % et en mettant en sommeil le fonds de 26 millions d'euros réservé aux projets des grosses communes, compromis refusé par Maubeuge (qui s'abstiendra) et Hautmont (qui votera contre).

45 conseillers communautaires (dont le maire de Marpent) voteront la délibération fixant la TEOM à 7 % (15 abstentions et 12 contre).



LES 4 JOURS DE DUNKERQUE

La 2ème étape de l'épreuve cycliste des 4 Jours de Dunkerque traversera la commune le Mercredi 04 Mai après-midi. La course entrera dans la commune en venant de Boussois par la rue Jean-Marie Carion. Les coureurs emprunteront ensuite la rue Faidherbe et l'avenue Léon Jouhaux, pour, au niveau de la gloriette, bifurquer à droite dans la rue Victor Hugo.

Au bout de cette rue, les adeptes de la petite reine s'engageront sur la gauche, rue Georges Delmotte jusqu'à la limite du hameau de Rocq pour, en prenant à gauche, grimper la rue d'Ostergnies, en haut de laquelle le Prix des Monts sera jugé. Le peloton se dirigera ensuite vers Colleret avant de prendre la direction de Maubeuge, ville d'arrivée. 168 km auront été parcourus depuis le départ de Béthune. La caravane publicitaire entrera dans la commune vers 15h00 suivie, à 16h00 des coureurs dont l'arrivée à Maubeuge est prévue 20 mn plus tard. Prenez vos précautions et anticipez vos déplacements car des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en œuvre dès la fin de matinée.



VIE ASSOCIATIVE

UNE BELLE CHASSE A L'OEUF ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES ECOLES DE MARPENT (AEM)



Ce dimanche 17 avril de 10h00 à 12h00, plus de 80 enfants accompagnés de leurs parents ont envahi le parc Vannoppen pour participer à la traditionnelle chasse à l'oeuf organisée par l'association marpentoise l'AEM.



Les organisateurs :

Cindy DERUELLE, Véronique CAUCHEFER, Virginie PICOT, Dylan MOISSON, Yoline TELLIER, Didier PICOT, Grégory KOLOW, Muriel LOQUET, Judickaël GUENARD, Léane DELPORTE



ÉVÉNEMENTIEL

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Le dimanche 18 septembre, la Journée du Patrimoine sera l'occasion de mettre en valeur l'église, le kiosque et bien entendu le Moulin de la Parapette.

Nous fêterons cette journée en organisant un cortège de la Saint Victor, patron des meuniers, avec les costumes d'époque.

Le cortège, emmené par l'Harmonie Communale et le groupe folklorique des Meuniers, partira du parvis de l'église vers 10 h pour se diriger vers la brocante du kiosque, avant de rejoindre le géant Victor au moulin où les participants, après la photo souvenir, partageront une boisson et une crêpe. De quoi se requinquer pour redescendre vers la brocante, puis la Salle des Fêtes où chaque adulte costumé sera invité à déguster la bière du moulin avant de repartir avec son « pain du moulin ».

Alors, si vous souhaitez participer à ce cortège, faites-vous connaître en Mairie (03 27 39 63 41) en précisant votre nom de famille, le(s) prénom(s) des participants, numéros de téléphones et/ou adresses Email.

(afin de vous inviter à choisir votre costume, adulte ou enfant, quelques jours auparavant)

GRUPE FOLKLORIQUE DES MEUNIERIS

Les danseurs " les Meuniers " recherchent hommes et femmes désirant participer aux danses folkloriques, pour compléter le groupe. Les danses sont faciles à apprendre avec peu de répétitions.

Nous faisons quelques représentations lors des fêtes locales.

Faites-vous connaître en mairie. (03 27 39 63 41)





Festi-Kiosque

21 > 23 MAI

> **SAMEDI Brocante rue Barbusse** à partir de 6 heures,
(sans réservation, aucun point électrique : 1€50ml/particulier et 3€ml/pro.)
18h : **Concert de l'Harmonie Communale** au kiosque,
20h : Tombola offerte par la Municipalité.



> **DIMANCHE Brocante rue l'Industrie** à partir de 6 heures,
(sans réservation, aucun point électrique : 1€50ml/particulier et 3€ml/pro.)
A partir de 15h30 : Gala de catch, (3 combats)



20h : Tombola offerte par les Forains et la Municipalité.

> **LUNDI** Demi-tarif sur les manèges
à partir de 16h30.





LA MÉDIATHÈQUE

L'Oiseau Lyre

PROGRAMME DES ACTIVITÉS MÉDIATHÈQUE L'OISEAU LYRE



Bourse aux livres
Samedi 14 mai 2022



Escape game !
Samedi 18 juin 2022
«Les enfants de la Résistance»



Un samedi au carré !
Samedi 28 mai 2022
lecture et
activités manuelles



**Vernissage : Une année
artistique !**
Samedi 25 juin 2022



Venez participer aux activités de la médiathèque :
GRATUIT pour les Marpentoises et Marpentois / 5€ par année civile pour les extérieurs



CADRE DE VIE



PLANTATIONS SQUARE DU BEL AIR

Dans le cadre de l'appel à projets « plantations citoyennes » de la Communauté d'Agglomération, la commune a été retenue pour son projet d'éco-square, rue du Bel Air. Les enfants du Centre de Loisirs, encadrés par les animateurs de l'association « les planteurs volontaires », ont donc pris la truelle et les bottes pour ce projet écologique au cœur de l'ancienne cité cheminote.

L'opération a consisté, sous l'égide de Gaëlle Kania, chargée de mission de l'Agglomération, à planter quatre sections de haies pour isoler le site de la route sans pour autant en faire une zone totalement coupée du regard.

Les différentes espèces (troène, fusain, groseillier, charme et cornouiller) et les nichoirs prochainement installés feront de ce site, n'en doutons pas, une halte prisée des oiseaux.

La plantation de plusieurs arbres d'essence locale (chêne, érable, sorbier, bouleau et merisier) vient compléter cet aménagement résolument tourné vers la biodiversité.

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES !

De nouveau, il a été constaté plusieurs dépôts sauvages de déchets et gravats dans différents secteurs de la commune. Ces comportements sont inadmissibles.

Nous rappelons qu'une déchetterie est à votre disposition sur la commune de Jeumont (aux horaires indiqués en page 4). Par ailleurs, il est possible de contacter la ressourcerie (prenez rendez-vous au 03 27 64 82 67 ou au 06 73 55 11 81). Dans ce cas, vos déchets devront être déposés LA VEILLE du rendez-vous fixé. Toute personne ne respectant pas ces règles de bonne conduite se verra verbalisée.

DÉJECTIONS CANINES : UNE QUESTION DE CIVISME

La Commune a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

On l'a tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Lorsque vous partez en promenade avec votre animal de compagnie, pensez à vous équiper d'un sac ou d'un « Toutounet ». Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Je ne ramasse pas, je paie !

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire !



Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des Marpentoises et Marpentois qui sera préservé.



« VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES », 121 FOYERS MARPENTOIS DÉJÀ INSCRITS REJOIGNEZ LE DISPOSITIF, C'EST GRATUIT !

La ville de Marpent est membre du réseau «Voisins Vigilants et Solidaires» depuis plus d'un an. Ce dispositif permet la diffusion d'alertes au sein de communautés basées sur la proximité.

Comment s'inscrire ? L'inscription est simple !

Rendez vous depuis votre ordinateur ou smartphone personnel sur le site www.voisinsvigilants.org.



Pour plus de sécurité, votre inscription sera vérifiée et validée. Pour recevoir des alertes par SMS, vous devrez indiquer votre numéro de téléphone, mais pourrez ensuite choisir de le masquer.

Vous n'avez pas accès à internet ?

Demandez en mairie ou à une personne de votre entourage de vous inscrire pour pouvoir envoyer des alertes ou en recevoir sur votre téléphone portable.



DÉVELOPPEMENT

LE DIRECTEUR ET LES INSTITS SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Exceptionnellement, il y avait classe le Mercredi 09 Mars dernier à l'Ecole Primaire.

Le Directeur, Eric PAINCHART, Mesdames BIERY, GAMELIN, TRAEN et Monsieur BAUDOT, se sont installés derrière les tables de la salle de classe pour participer à la formation à l'utilisation des outils informatiques mis à disposition par la Municipalité dans le cadre de l'Appel à Projet – Socle Numérique pour les Ecoles Élémentaires.

Au tableau, Thomas SAVARY, Chef de Projet de la Société TETRA Informatique, fournisseur du matériel, et son technicien Théo, ont présenté aux studieux élèves les impressionnantes possibilités offertes notamment par les Ecrans Numériques Interactifs et par les quelques 30 tablettes connectées qui seront mis à disposition des élèves lors de séquences éducatives adaptées.



A la fin de cette formation, Madame Marie-Laure DEVILLERS, Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur Amaud COSSART, Enseignant Référent aux Usages du Numérique, Jean-Marie ALLAIN, Maire, Monique NICOL, Adjointe en charge des écoles et Bruno LEGROS, Adjoint en charge du Développement, se sont joints au groupe pour apprécier l'investissement réalisé au bénéfice des élèves.

Impressionnée par les équipements, Madame l'Inspectrice évoque « Le summum de la technologie informatique au service des élèves marpentois ! »

4 DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS LA COMMUNE

La commune s'est équipée de 4 défibrillateurs installés, conformément aux exigences législatives, à proximité de certains EPR (Etablissements Recevant du Public).

Un équipement est installé dans le hall d'accueil de la mairie, un second appareil est implanté sur le mur extérieur à l'arrière de la Salle des Sports répondant aux besoins de cette structure, de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Primaire, un 3ème se trouve dans l'infirmerie du Stade du Bel Air et le dernier dans le Club House du Stade des Cheminots.

La municipalité a acquis un 5ème défibrillateur qui pourra être mis à disposition sur demande des associations organisant des manifestations rassemblant du public sur le territoire de la commune.



Rappel : L'utilisation de ces équipements ne requiert aucune formation particulière. En cas d'urgence, la personne portant secours à une victime est guidée dans ses gestes par des consignes délivrées par le défibrillateur. Aucune action avec un défibrillateur ne saurait aggraver l'état de santé d'une victime. En cas d'urgence cardiaque, lorsque chaque minute compte, aucune seconde à perdre !



LE WIFI GRATUIT ACCESSIBLE DEPUIS LES SITES LES PLUS FRÉQUENTÉS DE LA COMMUNE

En Juillet 2019, nous vous annoncions que la commune avait été retenue pour bénéficier d'une subvention européenne d'un montant de 15000 €uros pour déployer un réseau WIFI gratuit.

La crise sanitaire ayant impacté les entreprises spécialisées autant sur la disponibilité de leurs techniciens que par les difficultés d'approvisionnement des composants électroniques, ce n'est qu'en cette fin du mois de Mars que notre installation a été finalisée et mise en service.

Les points de connexion WIFI se situent sur le parvis devant de la Salle des Fêtes, dans la Salle Polyvalente et l'Auditorium de la Salle des Fêtes, dans la Médiathèque, sur l'esplanade entre la Médiathèque et la Salle des Sports, dans le Bâtiment des Associations, au Kiosque, au Parc Vannoppen, au Club Nautique, au Stade du Bel Air et au Stade des Cheminots.

Afin de répondre à de fréquentes demandes des usagers désirant transmettre un document téléchargé depuis leur téléphone portable, à un agent administratif, dans quelques semaines, un point d'accès WIFI supplémentaire sera disponible dans le hall d'accueil de la mairie.

Pour vous connecter, rendez-vous sur les paramètres de connexions WIFI de votre appareil, **sélectionnez le réseau WiFi4EU**, acceptez les conditions d'accès puis « Se Connecter ».



Depuis le réseau WIFI Marpentois, vous ne pourrez pas télécharger un film ou le dernier album de votre groupe préféré, mais vous pourrez, gratuitement, et en toute sécurité, consulter et envoyer des mails ou surfer sur le web.



HOMMAGES

Martine SALAETS s'est éteinte le 17 avril, âgée de 65 ans, après une lutte courageuse contre la maladie.

Secrétaire du club cyclos de Marpent depuis de nombreuses années, toutes celles et tous ceux qui l'ont connue appréciaient son calme et sa gentillesse.



Nous avons appris le décès de Mme Huguette POULET, figure sympathique bien connue de la commune qui était partie s'établir il y a quelques années en Savoie, à Montmélian exactement.

Mme POULET appréciait recevoir notre bulletin communal et nous l'avait fait savoir un jour en nous envoyant une gentille carte. Aux membres de sa famille qui lisent notre bulletin, nous adressons nos sincères condoléances.

Nous avons également appris le décès du Docteur Guy LECLERCQ.

Celui-ci, atteint d'une grave maladie, avait mis fin à sa carrière de médecin à Marpent 2 à 3 ans avant l'âge qu'il avait prévu, pour prendre sa retraite en Dordogne en 2017.

Le Docteur LECLERCQ était d'un naturel très affable et nous l'avions reçu en mairie, avec plusieurs professionnels de santé, pour une conviviale cérémonie de départ, lors de la passation de son cabinet au Docteur Hélène LE GOUZE.



Marpent

LE MOULIN DE LA PARAPETTE

Visite guidée

le 1er et 3e dimanche du mois* de 15h à 17h30

par « Le Moulin d'Antan et ses Meuniers »



Fabrication et Vente de farine la «Marpentine»

Reprise des visites le 3 avril



Renseignements au 03 27 39 63 41

Page « Le Moulin de Marpent »
lemoulinantanetsesmeuniers@gmail.com



TRIBUNE

Groupe de la majorité Marpent Passionnément



Chères Marpentoises et Chers Marpentois,
Notre équipe est en deuil après le décès de Martine SALAETS.

Née à Gosselies en Belgique, Martine travaillait comme secrétaire dans une caisse de chômage et vivait dans sa maison de la rue du 8 mai 45.

C'est au Club Cyclos que nous l'avions rencontrée. Elle avait succédé il y a 14 ans à Josée Tiqueux au secrétariat de l'association.

Lors de la campagne des municipales, elle nous avait rejoint, et si la proportionnelle lui avait empêché de siéger au Conseil, elle continua à participer aux réunions de notre groupe.

Malheureusement, son état de santé lui imposa progressivement de prendre du recul, ce qui ne l'empêchait pas de continuer à échanger avec nous mais aussi avec ses amis du quartier de Baume et les membres du Club Cyclos.

Martine, unanimement appréciée, s'est éteinte chez elle à son domicile comme elle l'avait souhaité, à l'âge de 65 ans. Nous transmettons à Nathalie et à Marjorie, ses filles, nos sentiments de sincère affection.

Groupe de l'opposition Ensemble pour Marpent



Le groupe de l'opposition n'a pas communiqué de tribune pour le bulletin municipal d'Avril.

L'Agenda

MERCREDI 4 MAI

**COURSE CYCLISTE
LES 4 JOURS DE DUNKERQUE**

DIMANCHE 8 MAI

**CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE**

RASSEMBLEMENT A 10H00 DEVANT LA MAIRIE
DÉPÔT DE GERBES AU PARC VICTOR VANNOPPEN,
PUIS AU MONUMENT AUX MORTS

MARDI 10 MAI

**REPAS MENSUEL DES AINÉS
SALLE POLYVALENTE**

SAMEDI 14 MAI

**THEATRE PATOISANT
AUDITORIUM**

SAMEDI 21 MAI

**MARCHE DE LOISIR
14H00 AU KIOSQUE**

SAMEDI 21 MAI
DIMANCHE 22 MAI
LUNDI 23 MAI

FESTI-KIOSQUE

SAMEDI 28 MAI

**CONCERT DE PRINTEMPS
DE L'HARMONIE COMMUNALE
AUDITORIUM**

JEUDI 2 JUIN
AU DIMANCHE 5 JUIN

**EXPOSITION «EVASION»
LOISIRS ET CULTURE
SALLE POLYVALENTE**

SAMEDI 11 JUIN

**KERMESSE DU
GROUPE SCOLAIRE**

MARDI 14 JUIN

**REPAS MENSUEL DES AINÉS
SALLE POLYVALENTE**

DIMANCHE 12 JUIN
DIMANCHE 19 JUIN

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

MARDI 21 JUIN

**FÊTE DE LA
MUSIQUE**

SAMEDI 25 JUIN

**SOIRÉE CONCERT
PAR ROCK IN PROGRESS
AUDITORIUM**



Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires

Plus d'informations sur le site de la ville :
www.marpent.fr

ou sur la page facebook officielle :
<https://www.facebook.com/Marpent.InitiativeEnActions/>